



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

GC.11/7

IDB.30/17

19 mai 2005

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

## CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Onzième session

Vienne, 28 novembre-3 décembre 2005

## Conseil du développement industriel

Trentième session

Vienne, 20-23 juin 2005

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

### APPLICATION DE L'ACCORD RÉGISSANT LA COOPÉRATION AVEC LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Rapport intérimaire du Directeur général

Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans le cadre de l'alliance stratégique conclue avec le Programme des Nations Unies pour le développement et concrétisée par l'Accord de coopération signé le 23 septembre 2004.

#### I. INTRODUCTION

1. Avant la dixième session de la Conférence générale, les États Membres ont exprimé leur regain d'intérêt pour la décentralisation. À sa dixième session, la Conférence, dans ses résolutions GC.10/Res.2 et GC.10/Res.10, encourageait, entre autres, à rationaliser encore les opérations de terrain et priait le Directeur général de présenter des recommandations supplémentaires sur la décentralisation. À la vingt-huitième session du Conseil du développement industriel, des informations à jour ont été communiquées aux États Membres (IDB.28/6 et IDB.28/CRP.7) et ces derniers ont notamment invité le Directeur général à poursuivre le dialogue qu'il mène avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), afin de soumettre une proposition sur une alliance éventuelle sur le terrain (IDB.28/Dec.2).

2. À la suite de discussions approfondies que le Directeur général a entamées, en mai et en juin 2004 avec l'Administrateur du PNUD, et aux recommandations de la Commission du secteur privé et du développement, un domaine cible particulier, le développement du secteur privé, a été choisi pour compléter l'Accord de coopération. À la vingtième session du Comité des programmes et des budgets, en septembre 2004, les États Membres ont été informés des progrès accomplis (IDB.29/9-PBC.20/9). Le Comité a par ailleurs pris note de l'intention du Directeur général de conclure l'Accord de coopération avec le PNUD (conclusion 2004/6). Celui-ci a été signé par le Directeur général et l'Administrateur du PNUD le 23 septembre 2004 et distribué aux États Membres le 27 septembre 2004.

3. Les documents IDB.29/17 et IDB.29/CRP.4 présentent des informations mises à jour sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord. Le document IDB.29/CRP.4 contient notamment les critères proposés

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



pour sélectionner l'emplacement des comptoirs de l'ONUDI, ainsi qu'un projet de plan d'application. Certains États Membres ont pris acte des critères proposés au cours de cette même session.

## II. COMPTOIRS DE L'ONUDI

4. Le Secrétariat poursuit activement ses consultations avec les États Membres pour veiller à ce que les incidences de l'Accord soient claires, notamment celles ayant trait à la sélection des pays qui accueilleront les comptoirs de l'ONUDI. Afin de déterminer l'endroit où seront établis ces comptoirs au cours de la phase pilote, le Secrétariat a retenu les critères définis et mis au point, en novembre 2004, une série d'indicateurs permettant une analyse pertinente de ces emplacements. Ainsi, des emplacements ont été sélectionnés dans chaque région et par ordre de priorité. On a choisi de la sorte tant les emplacements des nouveaux comptoirs que les bureaux extérieurs qui seraient transformés en comptoirs.

5. Les négociations ont en outre abouti à la décision de transformer cinq centres de coordination, dans trois régions, en comptoirs de l'ONUDI pour rationaliser la structure du réseau de bureaux extérieurs.

6. Les résultats obtenus ont été examinés par le Contrôleur général et le Conseil exécutif. Une fois approuvés, ils ont été présentés aux États Membres lors d'une réunion du Groupe des 77 et de la Chine début décembre 2004. Parallèlement, ils ont également été communiqués au PNUD. Des descriptions de postes ont été rédigées et publiées en fonction des besoins propres à chaque pays du point de vue de leurs orientations et de leurs priorités en matière de développement industriel.

7. Les premières candidatures ont été examinées en janvier 2005 et les premières entrevues ont eu lieu sur le terrain fin janvier. Les candidats présélectionnés ont été interrogés par un jury composé des directeurs des bureaux régionaux, du Directeur du Service de la gestion des ressources humaines et du Représentant résident du PNUD, ou de leurs représentants respectifs. Les premières entrevues ont eu lieu dans les pays suivants: Équateur, Mali, Nicaragua et République démocratique populaire lao.

8. Les candidats sélectionnés ont reçu une lettre de nomination à des postes d'administrateur recruté sur le plan national, de classe NO-C ou NO-D, avec le titre fonctionnel de chef des opérations de l'ONUDI, comme stipulé dans l'Accord.

9. Chargés de l'application de l'Accord, les bureaux régionaux ont poursuivi leurs consultations avec le PNUD sur les questions concernant les locaux à usage de bureaux, le matériel et les services de secrétariat en appui au Chef des opérations de l'ONUDI. Les

discussions avec les divers représentants résidents du PNUD ont en outre porté sur les aspects de fond de l'élaboration des programmes, ainsi que sur les synergies opérationnelles entre le Représentant résident du PNUD, le Chef des opérations de l'ONUDI, le bureau régional et les services techniques du Siège de l'Organisation.

10. L'état d'avancement des opérations de recrutement et d'établissement des comptoirs à la mi-mai 2005 est présenté à l'annexe au présent document. Le Secrétariat compte que 14 comptoirs seront opérationnels avant le début de la trentième session du Conseil, de sorte que la présence de l'ONUDI sur le terrain serait à peu près multipliée par deux.

## III. PROGRAMMATION CONJOINTE: DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

11. L'Accord de coopération définit clairement les domaines de coopération technique dans lesquels les deux organisations envisagent de concevoir des programmes conjoints. Il s'accompagne du Plan-cadre de programmes conjoints de coopération technique entre l'ONUDI et le PNUD pour l'expansion du secteur privé, également signé par le Directeur général le 23 septembre 2004 et distribué aux États Membres le 27 de ce même mois. Aux fins de son application, le Conseil exécutif a approuvé des ressources pour des consultations avec les intervenants, la conception et la formulation de programmes et les activités de mobilisation des fonds dans l'optique d'élaborer un portefeuille de programmes conjoints à l'appui de l'expansion du secteur privé dans certains pays.

12. Par ailleurs, pour garantir la bonne coordination des activités, une équipe conjointe ONUDI/PNUD a été constituée, qui est chargée de l'application du Plan-cadre. À sa première réunion, tenue à Vienne en octobre 2004, l'équipe a convenu de désigner 10 à 15 pays pour lesquels seront élaborés des programmes conjoints. Cette liste de pays est un instrument flexible qui permet d'engager le dialogue avec les bureaux de pays du PNUD et de l'ONUDI, ainsi qu'avec les autres intervenants au niveau national. Les discussions ont en outre porté sur les questions concernant les modalités de sensibilisation des bailleurs, la mobilisation de fonds, l'élaboration des programmes, les modalités d'application et le calendrier d'exécution des activités. L'équipe a tenu sa deuxième réunion à New York en avril 2005.

13. L'élaboration et la formulation de programmes conjoints ont progressé de façon satisfaisante et dans un esprit constructif. Des réactions très largement favorables ont été enregistrées auprès de tous les intervenants (pouvoirs publics, organisations du secteur privé et bailleurs potentiels). Divers organismes

bailleurs de fonds se sont notamment félicités des interventions ciblées menées conjointement par l'ONUDI et le PNUD. Par ailleurs, pour certains pays, d'autres organismes des Nations Unies se sont joints à cette initiative, consolidant ainsi clairement son impact potentiel et la transformant en un instrument efficace de coordination des donateurs. Au moment de la rédaction du présent document, trois programmes avaient été intégralement formulés et plusieurs autres étaient à divers stades d'achèvement.

#### **IV. ACTIVITÉS FUTURES**

14. L'ONUDI, les États qui en sont Membres et le PNUD ont montré qu'ils entretenaient de bonnes relations et ont accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies voulue par le Secrétaire général, notamment sur le terrain. En moins d'un an, les discussions concernant l'alliance stratégique avec le PNUD ont été officialisées, les premiers comptoirs ont été établis et sont devenus opérationnels et plusieurs programmes conjoints d'expansion du secteur privé ont été élaborés. De nombreuses tâches connexes doivent toutefois encore être menées à bien.

15. Le Secrétariat entend exploiter cette dynamique pour tirer le meilleur parti de l'Accord. L'accent sera mis sur l'élaboration de programmes conjoints visant d'autres domaines que l'expansion du secteur privé. En outre, par l'intermédiaire des chefs des opérations de l'ONUDI, on veillera, sur le terrain, à tirer profit de la mission de l'expérience et des avantages comparatifs de l'ONUDI et à bien les faire connaître aux autorités locales, aux bailleurs et aux autres organismes des Nations Unies présents sur le terrain.

16. En vue de renforcer les capacités des chefs des opérations de l'ONUDI, un premier groupe a été convié à un stage de formation de deux semaines à Vienne fin mai 2005. La formation portera sur les activités de coopération technique de l'ONUDI, la prestation de services, les modules de services et les axes thématiques, la gestion des programmes et des projets et les procédures administratives générales régissant les interventions sur le terrain. L'accent sera mis en particulier sur les questions liées à l'élaboration des programmes et des projets, la mobilisation de fonds au niveau national, la formation d'équipes et le travail en équipe et les autres éléments qui contribuent à faire des comptoirs une réussite sur laquelle faire fond. Ces stages, qui s'adressent aux personnels des bureaux régionaux et des services techniques, viseront à insuffler l'esprit d'équipe voulu entre les chefs des opérations de l'ONUDI et leurs collègues au Siège.

17. Des directives opérationnelles détaillées visant à donner aux représentants résidents du PNUD, aux bureaux régionaux, aux chefs des opérations de l'ONUDI et aux personnels des services techniques une conception commune des tâches opérationnelles ainsi que des synergies voulues sont actuellement en cours d'élaboration.

18. Le Secrétariat publiera un document de séance actualisant les informations concernant les points mentionnés plus haut et les progrès accomplis dans l'application de l'Accord.

#### **V. MESURES QUE DOIT PRENDRE LE CONSEIL**

19. Le Conseil pourrait prendre note du présent document et des informations qu'il contient.

**Annexe**

État d'avancement des opérations d'établissement  
des comptoirs de l'ONUDI

N° d'ordre	Région	Emplacement	État d'avancement à la mi-mai 2005
<b>Comptoirs de l'ONUDI dans de nouveaux emplacements (inclus dans l'Accord)</b>			
1	Afrique	Angola	Entrevues prochaines avec les candidats présélectionnés
2	Afrique	Burkina Faso	Fonctionnaire nommé; comptoir opérationnel
3	Afrique	Érythrée	Entrevues prochaines avec les candidats présélectionnés
4	Afrique	Mali	Fonctionnaire nommé; comptoir opérationnel
5	Afrique	Rwanda	Entrevues prochaines avec les candidats présélectionnés
6	Afrique	Sierra Leone	Fonctionnaire nommé; comptoir opérationnel
7	Pays arabes	Jordanie	Nomination prochaine du candidat sélectionné
8	Asie et Pacifique	Afghanistan	Fonctionnaire nommé; comptoir opérationnel
9	Asie et Pacifique	RDP lao	Fonctionnaire nommé; comptoir opérationnel
10	Europe	Arménie	Fonctionnaire nommé; comptoir opérationnel
11	Amérique latine et Caraïbes	Équateur	Fonctionnaire nommé; comptoir opérationnel
12	Amérique latine et Caraïbes	Nicaragua	Fonctionnaire nommé; comptoir opérationnel
<b>Bureaux extérieurs transformés en comptoirs de l'ONUDI (inclus dans l'Accord)</b>			
13	Afrique	Zimbabwe	Entrevues prochaines avec les candidats présélectionnés
14	Asie et Pacifique	Philippines	Annonce en attente
15	Amérique latine et Caraïbes	Bolivie	Nomination prochaine du candidat sélectionné
<b>Centres de coordination convertis en comptoirs de l'ONUDI (hors Accord)</b>			
16	Afrique	Mozambique	Annonce en attente
17	Afrique	Togo	Annonce en attente
18	Afrique	Ouganda	Annonce en attente
19	Asie et Pacifique	Sri Lanka	Annonce en attente
20	Amérique latine et Caraïbes	Cuba	Annonce en attente